



**COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE**

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

**[Affaire débattue N°2025/02]**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 7

**Présent(e)s :** Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés :** Denis JUILLARD

**Absents :**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 - budget annexe « eau & assainissement »**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « eau et assainissement »

M. Alexandre BARBARET, 1<sup>er</sup> Adjoint aux Finances, explicite le détail du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Annexe « eau et assainissement » dressé par le Maire, chapitre par chapitre et fonction par fonction. M. Alexandre BARBARET est désigné en qualité de Président de Séance.

Pour l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal, M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe « eau et assainissement » se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	64 043,66 €	114 238,00 €
Recettes	67 087,59 €	101 827,14€
Résultat de l'exercice	<b>3 043,93 €</b>	<b>-12 410,86 €</b>
Résultats antérieurs reportés	111 249,60 €	180 354,17 €
<b>Résultats cumulés de clôture</b>	<b>114 293,53 €</b>	<b>167 943,31 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, 6 votes pour et 1 abstention,**

**- Approuve** le compte administratif 2024 du budget annexe « eau et assainissement » faisant apparaître un résultat cumulé de clôture de + 114 293,53 € en investissement et de + 167 943,31 € en fonctionnement.

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



**COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

**[Affaire débattue N°2025/03]**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Présent(e)s :** Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés :** Denis JUILLARD

**Absents :**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2024 – budget annexe « eau et assainissement »**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est un document établi par le Comptable Public de la trésorerie de Pont d'Ain qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires (dépenses et recettes) selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents.

**Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,**

**Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,**

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité,**

- **Approuve** le compte de gestion 2024 du budget annexe « Eau & Assainissement » établi par le Trésorier ;
- **Précise** que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit document.

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



**COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE**

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

**[Affaire débattue N°2025/04]**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,  
Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Présent(e)s** : Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés** : Denis JUILLARD

**Absents** :

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Affectation du résultat 2024 – budget annexe « Eau et Assainissement »**

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe « eau et assainissement », arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents de clôture de 114 293,53 € en investissement et de 167 943,31 € en fonctionnement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité,**

- **Décide** de reporter le résultat de clôture de fonctionnement en recettes de fonctionnement 2024 au compte R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 167 943,31 € ;
- **Décide** de reporter le résultat de clôture d'investissement en recettes d'investissement 2024 au compte R-001 « solde d'exécution d'investissement » pour 114 293,53 € ;

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



**COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

**[Affaire débattue N°2025/05]**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 7

**Présent(e)s :** Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés :** Denis JUILLARD

**Absents :**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 – budget principal**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Principal.

M. Alexandre BARBARET, 1<sup>er</sup> Adjoint aux Finances, explicite le détail du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal, dressé par le Maire, chapitre par chapitre et fonction par fonction. M. Alexandre BARBARET est désigné en qualité de Président de Séance.

Pour l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal, M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2024 du Budget Principal se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	12 427,62 €	133 870,66 €
Recettes	254 912,38 €	202 032,11 €
Résultat de l'exercice	<b>242 484,76 €</b>	<b>68 161,45 €</b>
Résultats antérieurs reportés	212 897,35 €	389 685,11 €
<b>Résultats cumulés de clôture</b>	<b>455 382,11 €</b>	<b>457 846,56 €</b>

Par ailleurs, le Conseil Municipal prend connaissance des Restes À Réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à 5 800,00 € en dépenses.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité,**

- **Approuve** le compte administratif 2024 du budget principal faisant apparaître un résultat cumulé de clôture de + 455 382,11 € en investissement et de + 457 846,56 € en fonctionnement.
- **Approuve** le montant des restes à réaliser d'investissement de 5 800,00 € en dépenses.

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



**COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE**

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

**[Affaire débattue N°2025/06]**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Présent(e)s :** Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés :** Denis JUILLARD

**Absents :**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2024 – budget principal**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est un document établi par le Comptable Public de la trésorerie de Pont d'Ain qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires (dépenses et recettes) selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents.

**Après** s'est fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité,**

- **Approuve** le compte de gestion 2024 du budget principal établi par le Trésorier ;
- **Précise** que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit document.

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



**COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE**

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

**[Affaire débattue N°2025/07]**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Présent(e)s** : Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés** : Denis JUILLARD

**Absents** :

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Objet : Affectation du résultat 2024 – budget principal**

Le Compte Administratif 2024 du budget principal, arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents cumulés de clôture de + 455 382,11 € en investissement et de + 457 846,56 € en fonctionnement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, à l'unanimité,**

- **Décide** de reporter le résultat de clôture de fonctionnement en recettes de fonctionnement 2024 au compte R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 457 846,56 € ;
- **Décide** de reporter le résultat de clôture d'investissement en recettes d'investissement 2024 au compte R-001 « solde d'exécution d'investissement » pour 455 382,11 € ;

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



## COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE

\*\*\*\*\*

### EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

#### [Affaire débattue N°2025/08]

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Présent(e)s :** Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés :** Denis JUILLARD

**Absents :**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

#### **Objet : Demande de subventions sur Budget Primitif 2024**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les subventions que la commune a versé en 2024 à savoir :

- 240,00 € pour le sou des écoles de Poncin (20 € par élèves pour 12 élèves)
- 350 € pour l'amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Challes la Montagne
- 250 € pour la nouvelle association de chasse de Challes la Montagne
- 152,00 € pour l'école de Poncin destiné au financement d'un voyage scolaire de deux élèves Chaleins,
- 350 € pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin
- 150 € au PEP 01
- 1008,00 € en réserve pour une demande à venir,

Celle-ci évoque qu'avant l'approbation du budget primitif, il est demandé au conseil de statuer sur les montants et les associations choisies. Plusieurs demandes ont été reçues en mairie.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré à bulletin secret et à l'unanimité,**

- **Attribue** pour l'année 2025, les subventions suivantes :
  - 350,00 € pour le sou des écoles de Poncin (25 € par élèves pour 14 élèves)
  - 50 € pour le lycée Etienne GAUTIER de PRESSIN
  - 50 € pour le lycée CFA de PERONNAS
  - 150 € au PEP 01
  - 350 € pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin

- 200 € pour chacune des associations du village (Calas la Montagne, l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Challes la Montagne, la nouvelle association de chasse de Challes la Montagne) s'agissant de la réalisation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité.
- 350 € pour l'association Calas la Montagne pour les frais de Challes s'anime.
- 250 € pour l'association le Cocon.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
Reçu en préfecture le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025  
ID: 001-210100772-20250401-2025\_08-DE

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



**COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE**

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

**[Affaire débattue N°2025/09]**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Présent(e)s :** Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés :** Denis JUILLARD

**Absents :**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**Objet : Approbation du budget primitif 2025 – budget annexe « Eau et Assainissement »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Eau et Assainissement » :

**Dépenses de fonctionnement :**

N° de Chapitre	Nature des dépenses de fonctionnement	En valeur (€)
011	Charge à caractère général - entretien	56 850,00
65	Charge de gestion courante	6 000,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	4 545,65
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opération d'ordre de section à section	63 306,00
014	Atténuation de produits	6 500,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	119 197,66
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>259 399,31</b>

**Recettes de fonctionnement :**

N° de Chapitre	Nature des recettes de fonctionnement	En valeur (€)
70	Produits des services et domaine	52 300,00
042	Opération d'ordre de section à section	39 156,00
002	Excédents antérieur reporté	167 943,31
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>259 399,31</b>

**Dépenses d'investissement :**

N° de Chapitre	Nature des dépenses d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
16	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	20 062,37	
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	
21	Immobilisations corporelles	187 880,08	
23	Immobilisations en cours	5 000,00	
040	Opération d'ordre de section à section	39 156,00	
020	Dépenses imprévues	5 000,00	
	<b>Sous total des dépenses d'investissement</b>	<b>297 098,45</b>	
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>297 098,45</b>	

**Recettes d'investissement :**

N° de Chapitre	Nature des recettes d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
001	Excédents antérieur reporté	114 293,53	
10	Dotation fond divers réserves	301,26	
13	Subvention d'investissement	0,00	
040	Opération d'ordre de section à section	63 306,00	
021	Virement du fonctionnement à l'investissement	119 197,66	
	<b>Sous total des recettes d'investissement</b>	<b>297 098,45</b>	
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>297 098,45</b>	

Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2024, le budget primitif 2025 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 259 399,31 € et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 297 098,45 €.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité,**

- **Approuve**, au niveau du chapitre et sans opération d'équipement, le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Eau et Assainissement », présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 259 399,31 € et en section d'investissement à hauteur de 297 098,45 €.

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



## COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE

\*\*\*\*\*

### EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

#### [Affaire débattue N°2025/10]

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Présent(e)s :** Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés :** Denis JUILLARD

**Absents :**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

#### **Objet : Approbation du budget primitif 2025 – budget principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du budget principal.

##### **Dépenses de fonctionnement :**

N° de Chapitre	Nature des dépenses de fonctionnement	En valeur (€)
011	Charge à caractère général - entretien	151 550,00
012	Charge de personnel	31 183,43
65	Charge de gestion courante	72 569,71
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opération d'ordre de section à section	1 091,00
014	Atténuation de produits	1 100,00
023	Virement à la section d'investissement	329 097,11
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>587 591,25</b>

##### **Recettes de fonctionnement :**

N° de Chapitre	Nature des recettes de fonctionnement	En valeur (€)
70	Produits des services et domaine	1 780,00
73	Impôts et taxes	60 000,00
74	Dotations et subventions perçues	52 864,69
75	Produits de gestion courante	15 000,00
77	Produits exceptionnelles	0,00
002	Excédents antérieur reporté	457 846,56
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>587 591,25</b>

**Dépenses d'investissement :**

N° de Chapitre	Nature des dépenses d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	
204	Subvention d'équipement	100 000,00	
21	Immobilisations corporelles	697 246,06	
	<b>Sous total des dépenses d'investissement</b>	<b>838 746,06</b>	
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>838 746,06</b>	

**Recettes d'investissement :**

N° de Chapitre	Nature des recettes d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
001	Excédents antérieur reporté	455 382,11	
10	Dotation fond divers réserves	5 543,84	
13	Subvention d'investissement	46 132,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	
040	Opération d'ordre de section à section	1 091,00	
021	Virement du fonctionnement à l'investissement	329 097,11	
	<b>Sous total des recettes d'investissement</b>	<b>838 746,06</b>	
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>838 746,06</b>	

Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2024, le budget primitif 2025 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 587 591,25 € et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 838 746,06 €.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité,**

- **Approuve**, au niveau du chapitre et sans opération d'équipement, le Budget Primitif 2025 du budget principal, présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 587 591,25 € et en section d'investissement à hauteur de 838 746,06 €.

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET



## COMMUNE de CHALLES la MONTAGNE

\*\*\*\*\*

### EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

#### [Affaire débattue N°2025/11]

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-la-Montagne était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 25 mars 2025,

Sous la Présidence de Monsieur Yves PERRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Présent(e)s :** Marie-Christine CUTURIER – Amandine MOREAU – Jacqueline PIPERINI – Anthony CHAMPELEY – Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – Jérémy GROSBOT –

**Absents excusés :** Denis JUILLARD

**Absents :**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Jérémy GROSBOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

#### **Objet : Vote des taux d'imposition 2025 – fiscalité directe locale**

Il est rappelé à l'Assemblée que, conformément au Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de déterminer les taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales.

Cette année, il y a lieu de délibérer en plus des taxes foncière bâti et non bâti, sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Les taux d'imposition envoyés par la DGFIP sont présentés comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 25,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,10 %
- Taxe d'habitation : 14,70 %

Considérant que la Commune entend poursuivre ses opérations d'équipement sans augmenter la pression fiscale, M. le Maire propose au Conseil de **maintenir en 2025 les taux d'imposition ci-dessus.**

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré à bulletin secret, et à l'unanimité,**

**Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 25,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,10 %
- Taxe d'habitation : 14,70 %

Ainsi fait à Challes-la-Montagne, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Yves PERRET

